

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 29 (1967)
Heft: 14

Rubrik: Sans rime ni raison

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sans rime ni raison

- 1) X. se fait conseiller par correspondance au sujet de l'achat d'une machine. Il a déjà été «travaillé» auparavant par plusieurs représentants. Comme il ne peut évidemment donner satisfaction qu'à l'un d'entre eux et que c'est un faible, il cherche à s'en tirer en montrant aux autres représentants le renseignement écrit qu'on lui a fait parvenir.
Résultat: Le Secrétariat central reçoit trois lettres recommandées deux jours après.
Moralité: Si quelqu'un te rend service, abstiens-toi au moins de lui créer des ennuis!

- 2) Lors d'une petite réunion, un de nos collaborateurs fait la remarque suivante, au moment où des questions sont posées à propos des aptitudes d'un matériel déterminé: «Cette machine est bonne, du point de vue de la qualité, mais le prix des pièces de rechange paraît plutôt élevé».
Résultat: Une lettre recommandée arrive au Secrétariat central deux jours plus tard.
Moralité: L'avis impartial donné par le collaborateur était dans l'intérêt de celui qui posait la question. Peut-on dire que ce dernier a bien agi ensuite?

- 3) Deux agriculteurs entrent au Secrétariat central. Ils demandent des renseignements au sujet des tracteurs de la fabrique Z. Les explications qu'on leur fournit sont parcimonieuses et plutôt évasives.
Résultat: Le Secrétariat central reçoit une lettre recommandée au bout de trois jours. Elle contient notamment la phrase suivante: «Vous avez dit devant témoins que». Le signataire de la lettre menace en outre de porter plainte pour atteinte au crédit de la firme en question.
Moralité: Il existe et existera partout des gens qui acceptent d'être payés pour faire une mauvaise action. Le monde est ainsi fait. On comprendra cependant pourquoi les conseils donnés par les spécialistes deviennent toujours plus vagues.

- 4) Un groupe d'agriculteurs sont priés d'assister à une réunion régionale. Trois jours plus tard, une fabrique de machines demande si un de ses représentants peut participer à cette réunion.
Moralité: Il faut toujours s'attendre à rencontrer des observateurs lors de certaines manifestations.

Note de la Rédaction — Sous cette nouvelle rubrique, nous aimerions montrer dorénavant à nos lecteurs qu'il vaut souvent mieux y réfléchir à deux fois avant de faire telle ou telle chose. Des «coups de poignard dans le dos» ne nous permettent en effet pas de rendre aux sociétaires les services qu'il attendent de nous.

pratiquement pour tous les véhicules agricoles, Firestone dispose des pneus appropriés

— car Firestone possède le plus riche assortiment de pneus pour l'agriculture

Tous les pneus Firestone destinés à des véhicules agricoles ont été étudiés et mis au point en étroite collaboration avec des agriculteurs. Ils ont dû fournir

la preuve de leur supériorité au cours d'essais extrêmement sévères effectués dans les écoles d'agriculture et dans la pratique. Les pneus Firestone (des pneus

suisses) sont à la hauteur des conditions d'emplois et de terrains les plus difficiles, parce qu'ils sont adaptés et conçus pour notre agriculture.



Rancher
pour roues arrière de tracteurs ainsi que faucheuses à moteur, essieux-moteurs actionnés par la prise de force et motoculteurs

Ribbed Tractor
pour roues avant de tracteurs

AW (Ackerwagen)
pour toutes les remorques agricoles

Traction Center
pour faucheuses à moteur, essieux-moteurs actionnés par la prise de force et motoculteurs

Super All Traction
pour véhicules tous terrains Land-Rover et Jeeps

rouler mieux et plus loin avec

Firestone